

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement :	23/04/2024	Montant des droits payés :	25 €
Référence d'enregistrement :	2024C9999462192	Mode de paiement :	CB
Déclaration reçue par :	Service National de l'Enregistrement 3 place du Champ de Foire 42300 Roanne		

Cession de droits entre Hannen NADJI et Bilel BEN FARAH

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Bilel BEN FARAH Né(e) le 15/04/1997 à MEAUX (77)
1 SQUARE CAUCHY
MEAUX (77)

III - Cédant

Hannen NADJI Né(e) le 19/10/1986 à BOBIGNY (93)
2 ALLEE DE LA TOUR
CHAMPS-SUR-MARNE (77)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 902205509
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE A-FARAH BEAUTE
Adresse : 36 RUE DE VERDUN
NOISY-LE-GRAND (93)

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 01/03/2024	
Prix : 1,00 €	
Nombre de parts cédées : 47	Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : MME BESMA KADA-MEDJAHED
Adresse : 48 RUE DES MARAIS 93000
Nature de la mutation : CESSION
Date de l'acquisition : 27/11/2023
Valeur ou prix d'acquisition : 470,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	1,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	1,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.